Rapport annuel

COVEA ACTIONS SOLIDAIRES

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 10

Rapport du commissaire aux comptes 23

COMPTES ANNUELS

Bilan 27
Actif 27
Passif 28

Compte de résultat 29

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 32

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 33

Règles & méthodes comptables 34

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 37

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 38

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 39

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 40
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 40
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 42
Exposition directe sur le marché des devises 43
Exposition directe aux marchés de crédit 44
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 45

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 47
Créances et dettes - ventilation par nature 47
Frais de gestion, autres frais et charges 48
Engagements reçus et donnés 50
Acquisitions temporaires 50
Instruments d'entités liées 51

Détermination et ventilation des sommes distribuables 52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 53

Inventaire des actifs et passifs 54

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 57

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 60

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 60

Synthèse de l'inventaire 61

Comptes annuels au 29/12/2023 62

Informations SFDR 87

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux comptes	KPMG Audit Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de la zone Euro.

Affectation des résultats : Les revenus distribuables sont distribués annuellement aux détenteurs de parts D et capitalisés pour les détenteurs de parts C. Les revenus distribuables des parts de partage P sont pour moitié capitalisés et pour moitié distribués annuellement sous forme de dons en espèces au profit d'associations ou d'entreprises dont l'objet est de favoriser, par l'emploi ou le logement en particulier, le lien social en France via l'insertion de personnes en difficulté.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement en sélectionnant des valeurs des pays de la zone euro, dont la France, à partir de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre d'un filtre ISR dont l'analyse est opérée en amont de l'analyse financière.

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. Elle porte sur une sélection de titres en fonction de critères extra-financiers en plus des critères financiers de la société de gestion. Le filtre extra-financier intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre de la sélection des valeurs en portefeuille, puis annuellement lors de la publication de reporting par l'émetteur.

Sur la partie Actions :

Parmi ces critères, l'équipe de gestion en retient systématiquement trois :
- Le respect des ressources humaines
- Le respect de l'environnement et
- La gouvernance d'entreprise.

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Dans le cas où la notation interne de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

L'univers investissable du fonds se définit comme étant constitué de l'ensemble des titres potentiellement investissables sur le fonds. Il est construit de manière à intégrer l'ensemble des titres en portefeuille (hors multigestion, produits dérivés et trésorerie).

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses ainsi que les sociétés faisant partie de la liste des exclusions sectorielles et normatives conformément à la politique d'exclusion de la Société de gestion applicable à tous les fonds et disponible sur son site internet www.covea-finance.fr. Le but étant de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ.

Les indicateurs qui permettent d'évaluer ces critères sont les suivants :

- Respect des ressources humaines : par exemple : promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité, respect et aménagement du temps de travail ;
- Respect de l'environnement : par exemple : prise en compte stratégique de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit et contribution au changement climatique.
- Gouvernance d'entreprise : par exemple : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires, transparence et intégration des critères et responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs.

Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90% (hors poche "Solidaire").

La composition de l'univers de valeurs éligibles est revue mensuellement par les équipes de gestion selon son processus d'appréciation interne à l'aide des fichiers fournis en fin de mois par la société d'analyse extra- financière, qui a par ailleurs mis en place un système d'alerte en cas d'évolution sensible de l'un des critères d'évaluation. En cas de modification de la note d'une entreprise sous le seuil minimal établi, les équipes de gestion céderont les valeurs concernées dans les conditions de nature à préserver l'intérêt des porteurs et dans un délai raisonnable.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :
- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Une fois l'univers défini, l'OPC suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPC.

L'allocation de l'OPC est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement mais également en dehors. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.

Tous les secteurs d'activité peuvent être concernés. Il est précisé que le fonds est exposé à 75% au minimum aux actions de la zone euro (dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France). Il peut s'agir de grandes, moyennes, et petites capitalisations. Par ailleurs, le FCP investit au minimum 75% de son actif en titres éligibles au PEA, dont des parts ou actions d'OPCVM éligibles au PEA n'incluant pas dans leur quota les parts d'autres OPCVM (dans la limite maximale de 10% de l'actif net).

Sur la partie Solidaire :

L'OPC investit entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la lutte contre l'exclusion, le développement durable et la cohésion sociale en France, en permettant notamment l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques. Ces investissements prennent la forme de billets à ordres, bons de caisse, ou d'investissements en capital :

i) dans des structures d'insertion faisant appel public à l'épargne, notamment en titres non admis aux négociations sur un marché réglementé et émis par les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées en application de l'art. L.3332-17-1 du Code du Travail,

ii) dans des organismes distribuant du micro crédit ou

iii) dans des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées en application de l'art. L.3332-17-1 du Code du Travail. D'autre part, l'OPC peut investir également jusqu'à 10% de son actif dans des OPC solidaires de droit français. La somme de ces investissements qualifiés de « solidaires » (organismes solidaires et OPC solidaires) est donc constamment comprise entre 5% et 20% (avec 5% minimum en organismes solidaires agréés).

Les associations sélectionnées sont les organismes solidaires conformément aux dispositions du Code du Travail.

Sur la partie titres de créances et instruments monétaires du marché financier :

Les instruments de taux d'intérêt sont sélectionnés en choisissant les émetteurs publics ou privés qui permettent d'obtenir le meilleur profil de risque avec les meilleures contraintes de liquidité.

Sur la gestion de trésorerie :

Le fonds peut investir, à hauteur de 10% maximum, dans des OPC monétaires (OPC de droit français, y compris des OPC gérés par la société de gestion).

D'autre part, dans la limite de 10% de son actif net, le fonds pourra également effectuer des emprunts d'espèces, de manière temporaire et en fonction de la configuration des marchés.
L'OPC ne peut détenir plus de 10% de son actif en part d'OPC monétaires, obligataires et ou actions. L'OPC est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- exposition au risque actions : de 75 à 105% de l'actif net
- exposition au risque de taux : de 0 à 20% de l'actif net

L'OPC a reçu le label ISR Public 2018, délivré par un organisme indépendant le 6 décembre 2018.

Description des catégories d'actifs :

Actions et valeurs assimilées :

L'OPC est exposé aux actions et valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans la zone euro, à hauteur minimale de 75% et à hauteur maximale de 105% de son actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille des sociétés.

L'OPC est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de la zone euro éligibles au PEA, dont 50% minimum d'actions français. Il s'agit de grandes, moyennes et petites capitalisations, à condition d'être éligibles à l'univers d'investissement « social » de l'OPC. Tous les secteurs économiques peuvent être couverts.

Le portefeuille pourra être exposé au maximum à 10% de son actif net en actions de marchés hors de la zone euro.

Le risque de change est accessoire.

Bons de caisse, billets à ordre :

A hauteur de 10% maximum.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'OPC pourra avoir recours à hauteur maximale de 20% de son actif net aux instruments du marché monétaires et aux titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés.

La sélection des titres de créance et des instruments du marché monétaire ne se fait pas exclusivement et mécaniquement sur la base de critères de notation des agences de notation.

Elle repose notamment sur une analyse interne du risque crédit.

En cas d'évolution de la notation, le critère d'évaluation lié à l'intérêt des porteurs sera privilégié afin de décider de l'opportunité de conserver ou non le titre en portefeuille.

Actions et/ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPC pourra investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, dont des OPCVM éligibles au PEA n'incluant pas dans leur quota les parts d'autres OPCVM,
- des parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèce dans la limite de 10% de l'actif.

Opérations d'acquisitions et emprunts temporaires de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Instruments dérivés :

Néant

Titres intégrant des dérivés :

Néant

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements solidaires

Il correspond au risque lié à l'investissement dans des titres de structures solidaires d'utilité sociale qui ne sont pas cotés et qui peut se traduire par un manque de liquidité en raison de la difficulté de céder ces titres.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Description des principales conséquences juridiques de l'engagement contractuel

Le FCP est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs. Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC. Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part C : Tous souscripteurs

Part P : Tous souscripteurs souhaitant participer au financement d'association ou d'entreprise soutenant des initiatives d'insertions de personnes en difficultés

L'OPC (parts C et D) est ouvert aux investisseurs de toute nature (personnes physiques en direct et personnes morales : entreprises, associations, institutionnels…) et notamment à ceux souhaitant encourager le lien social et la cohésion en France, en investissant dans des actions de sociétés françaises et de la zone euro qui mènent une politique en faveur des salariés, et dans des organismes solidaires agrées.

La part « P » s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement à ceux qui sont soucieux de participer de façon directe au financement d'associations ou d'entreprises dont l'objet est de renforcer, par l'emploi ou le logement notamment, le lien social en France via des initiatives d'insertion de personnes en difficulté.

L'OPC sert de support à des contrats d'assurance-vie en unité de compte, souscrits auprès des sociétés du groupe Covéa.

L'OPC s'adresse à un investisseur qui souhaite investir sur le marché actions. L'OPC est éligible au PEA.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions) dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Régime fiscal : L'OPC n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Les distributions et les plus-ou moins-values éventuelles sont imposables à ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC et aux plus-ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

Il est recommandé à l'investisseur de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités applicables à sa situation personnelle.

L'OPC est éligible au PEA.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date d'agrément par l'AMF : 13 novembre 2007.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6,0% contre le dollar, à 1,0389 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1%, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des fed funds de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7% en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt. Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé en fin d'année de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2%, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2% en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024. Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. **Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire.** Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, **la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon**, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

Politique de gestion

La gestion de Covéa Actions Solidaires est active et discrétionnaire, en cohérence avec nos Perspectives économiques et financières. La stratégie s'appuie sur la construction d'un univers de valeurs éligibles à partir d'une grille de notation des critères extra-financiers (« notation ESG ») par l'équipe d'analyse financière et extra-financière selon une méthodologie interne d'après une approche "best in universe".

Sur la partie solidaire, l'OPC investit d'une part, entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la cohésion et le lien social en France, en favorisant l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques et d'autre part, jusqu'à 10% de son actif dans des OPC « solidaires ». Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.

Au cours de l'année, nous menons une gestion dynamique pour nous adapter à un environnement de marché marqué par des incertitudes géopolitiques et des défis économiques globaux. Les tensions politiques en France, la faiblesse prolongée de la demande chinoise et les fortes volatilités induites par les élections américaines soutiennent nos décisions d'investissement, offrant des opportunités tactiques au sein du portefeuille.

En début d'année, nous réduisons nos positions dans plusieurs sociétés exposées à des risques spécifiques. Ainsi, nous cédons Vivendi en raison de la gouvernance en décalage avec les intérêts minoritaires et Edenred après l'ouverture d'une enquête en Italie concernant de soupçons d'irrégularités sur des appels d'offres. Dans ce contexte de dégradation des perspectives des sociétés de technologie, nous réduisons nos expositions en Alten, Capgemini et Dassault Systèmes et arbitrons vers Sopra Steria, ce dernier ayant des revenu plus diversifiés, un positionnement moins cyclique et des contrats plus récurrents. La sphère des semiconducteurs est par ailleurs impactée par les annonces de restrictions de vente de licences par les autorités américaines puis par le gouvernement néerlandais, mais aussi au second semestre par la faiblesse des marchés finaux comme l'automobile, les ordinateurs portables et les téléphones mobiles. Dans ce contexte nous cédons notre position en ASML après un beau parcours boursier pour construire des positions dans SAP en profitant de baisses passagères pour consolider nos convictions, l'éditeur de logiciels pour entreprises offrant un potentiel de croissance ayant réussi la migration de ses plateformes dans l'informatique dans les nuages («cloud»). Nous investissons également en sur le fabricant de puces Infineon en raison de son positionnement porteur sur des composants clés du véhicule électrique.

Au sein du secteur de la consommation discrétionnaire, nous réduisons d'une part les sociétés exposées à l'automobile à l'image du constructeur Stellantis dans un contexte de ralentissement des ventes et Michelin suite à une bonne performance boursière, d'autre part les sociétés exposées à la demande chinoise comme LVMH, et dans la consommation de base comme l'Oréal et Pernod Ricard. En outre, nous prenons des profits sur le gestionnaire de services de voyages Amadeus et l'entreprise de textile Inditex suite à leur beau parcours. Dans ce même contexte, nous prenons également des profits au sein du secteur de la consommation de base sur Danone et Unilever. Enfin au sein du secteur des télécommunications, nous prenons des profits sur le gestionnaire de tours télécoms Cellnex au profil plus endetté et initions une position en Elisa, acteur historique des services de télécommunication en Finlande. Positionné sur l'un des marchés les plus stables et disciplinés d'Europe, l'opérateur est efficient dans son allocation du capital et innovant sur son développement de services annexes.

Nous adaptons notre gestion en réduisant notre exposition à des valeurs domestiques exposés au risque politique français tels que les services aux collectivités avec Engie et en orientant des positions sur Iberdrola et E.ON, bien positionnées pour capter les opportunités liées à la transition énergétique.

Au sein de l'industrie, le secteur profite de la poursuite d'une bonne dynamique commerciale avec de bonnes prises de commandes et des investisseurs en faveur de l'électrification des économies et de la modernisation des réseaux électriques existants. Certaines valeurs restent ainsi soutenues par des tendances structurelles telles que l'intelligence artificielle, les datacenters et l'électrification. Dans ce contexte, nous augmentons nos positions en Schneider étant exposée à la transition énergétique et poursuivant des prises de commandes solides en lien avec l'électrification des économies et la transition énergétique, mais aussi en Legrand, pouvant profiter de la reprise du secteur de la construction plus généralement. En cours d'année, nous prenons des profits sur Prysmian ayant bien performé et étant bien positionné pour profiter des importants plans d'investissements pour raccorder les unités de productions électriques.

Tout au long de l'année, les mouvements de marché nous permettent de saisir des opportunités sur des valeurs de qualité. Nous nous concentrons sur des sociétés offrant des fondamentaux solides et un potentiel de croissance durable. Ces choix traduisent notre conviction de privilégier des entreprises capables de performer dans un environnement incertain, tout en offrant une visibilité sur leurs résultats. Dans ce contexte, nous augmentons nos positions sur des valeurs dotées de fondamentaux solides comme le motoriste Safran, le fabricant de solutions de constructions Saint-Gobain et l'avionneur Airbus. Nous augmentons notre exposition en Bureau Veritas, acteur dans l'inspection et la vérification en service des équipements. Dans la santé, nous cédons Carl Zeiss pénalisé par la faiblesse de son activité en Chine pour réinvestir sur des valeurs comme Biomérieux, bénéficiant d'une position de référence sur le multiplexage et initions une position sur Amplifon, leader des appareils auditifs. Sur faiblesse des marchés, nous initions des investissements sur l'équipementier minier finlandais Metso, sur la société de médias Wolters Kluwer et sur le leader mondial des arômes naturels Robertet.

Le taux d'exposition aux actions s'élève à 96,65 %. Nous n'opérons pas de mouvements au sein de la poche des titres solidaires qui représente 6% environ de l'actif net environ du fonds fin décembre 2024.

Le fonds veille à avoir un taux d'exclusion d'au moins 20% de son univers d'investissement et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

Perspectives

La trajectoire des marchés financiers en 2025 devrait à nouveau être conditionnée à l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales, ainsi qu'aux facteurs politiques et géopolitiques influant sur les trajectoires économiques et la confiance des investisseurs mondiaux.

Plus spécifiquement, l'environnement géopolitique sera dominé par le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis. Sa volonté, d'une part de s'impliquer pour tenter de mettre fin à certains conflits armés, et d'autre part, d'accroitre la pression sur ses partenaires commerciaux au travers d'une politique économique qui place les tarifs douaniers au cœur de sa stratégie détermineront les grandes lignes géopolitiques. Ces éléments ne seront sans doute pas négligeables sur la volatilité des marchés.

D'un point de vue politique, la zone Euro continuera d'alimenter notre vigilance. Les deux « ex moteurs » de la dynamique Européenne (France et Allemagne) vont évoluer dans un contexte d'instabilité forte, aussi bien lié aux élections à venir en Allemagne (et les conséquences sur une éventuelle redéfinition de la politique économique), qu'à la capacité du nouveau gouvernement Français de gagner la confiance du parlement et de rassurer les investisseurs sur la trajectoire de la dette. Sur la scène internationale, les sujets politiques continueront d'accompagner nos vigilances, à l'image des risques qui ont récemment surgi en Corée du Sud et au Canada.

Enfin, sur le plan des politiques monétaires, l'accentuation des différences de trajectoires économiques et inflationnistes entre les blocs régionaux (Amérique, Asie, Europe), constitue autant de raisons de voir naitre des divergences en matière de taux directeurs. Alors que l'inflation ne semble pas avoir dit son dernier mot aux Etats Unis (sur fonds de tensions salariales toujours existantes et de risques associés aux mesures mises en place par la nouvelle administration), la Réserve Fédérale devrait être considérablement contrainte dans la normalisation de sa politique monétaire. A l'inverse, en Europe, la BCE paraît conserver plus de latitude, notamment dans un contexte d'une croissance économique toujours peu robuste. Au Japon, les tensions salariales semblent de nature à entrainer une hausse des taux directeurs, tandis que la Chine devrait mettre tout en œuvre pour palier à d'éventuels risques financiers et immobiliers, tout en tentant de redynamiser sa croissance.

Au-delà de l'orientation des taux directeurs, les banques centrales devraient également être plus vocales sur la fin de leurs politiques de resserrement quantitatif, quoique l'ampleur des déficits des Etats et l'importance des dettes souveraines à refinancer pourraient être constitutifs d'un risque systémique et donc contraindre les banques centrales dans leur désengagement.

Dans ce contexte, nos choix resteront orientés autour de la déclinaison de nos Perspectives Economiques et Financières. Nous privilégions un scénario de repentification des courbes souveraines. Dans ce contexte de taux, nos investissements restent orientés autour des grands thèmes stratégiques, tels que la réorganisation du complexe énergétique mondial, la criticité des infrastructures et de l'accès aux matières premières.

Enfin compte tenu du différentiel de croissance entre les différents blocs régionaux (assis sur des facteurs de long terme sous-jacent tels que l'accès à l'énergie, au financement et à la main d'œuvre), nous maintenons une préférence pour les investissements directement ou indirectement exposés à l'économie américaine.

Performances OPC

En 2024, la performance de COVEA ACTIONS SOLIDAIRES a été de -0,68 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Informations relatives à la performance, aux risques et aux incertitudes d'investissement du FIA

Afin de gérer le risque de liquidité, le gestionnaire du FIA a mis en place des mesuresdestinées à s'assurer d'un niveau approprié de liquidité du FIA et a adopté des procédurespermettant un contrôle du risque de liquidité pour ce FIA. Il s'assure que le profil deliquidité des investissements s'accorde avec les obligations liées au passif et conduitrégulièrement des tests de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles.

Au 31/12/2024, l'actif net du fonds s'établit à 48 628 279 euros et le levier par la méthode brute ressort à 100,06% et par la méthode nette à 100,00%.

Changements substantiels du FIA au cours de l'exercice écoulé

Néant.

Informations sur la gestion de la liquidité et l'effet de levier du FIA

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le taux d'exposition moyen aux actions éligibles au PEA sur l'année 2024 s'élève à 96,60%.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des FIA et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance : www.covea-finance.fr/nous-connaitre/nos-rapports-et-politiques

Le Rapport de vote spécifique à Covéa Actions Solidaires est disponible sur le site de Covéa Finance.

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

• article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,

• article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,

• article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de Covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociale liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Au 31/12/2024, l'OPC ne présente pas de proportion minimale d'investissement durable.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPC ISR (paragraphe ISR standard + infos art. 8)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	480 661,91	1 452 090,82
ASML HOLDING N.V.	-	1 866 607,73
VINCI SA	908 479,72	811 135,88
AMADEUS IT GROUP SA	153 520,66	1 504 313,47
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	355 394,28	1 235 584,22
ENGIE SA	812 995,33	733 778,74
EDENRED	-	1 376 830,01
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	-	1 246 549,98
EURONEXT	1 176 387,30	-
VIVENDI	-	1 141 404,93

Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 euros soit 83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 676 029 euros, soit 17% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2024.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en

combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
COVEA ACTIONS SOLIDAIRES

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS SOLIDAIRES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 09/05/2025 16:55:38

Christophe Coquelin
Associé

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**47 804 013,00**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 202 118,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 601 895,00	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**459 554,33**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	459 554,33	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**394 750,00**	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	394 750,00	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**48 658 317,33**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**864,36**	-
Comptes financiers	**42 328,72**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**43 193,08**	-
Total Actif I + II	**48 701 510,41**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	48 959 630,29	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-331 351,40	-
Capitaux propres I	**48 628 278,89**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**73 231,52**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**73 231,52**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**48 701 510,41**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 152 974,51	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	10 088,89	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 163 063,40**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 163 063,40**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	2 081,73	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-833 492,35	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-831 410,62**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**331 652,78**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-9 165,37**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**322 487,41**	**-**

** Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 227 922,15	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-39 806,69	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**1 188 115,46**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-39 216,18**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**1 148 899,28**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 792 833,95	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	433,74	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-1 792 400,21**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-10 337,88**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-1 802 738,09**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**-331 351,40**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement en sélectionnant des valeurs des pays de la zone euro, dont la France, à partir de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre d'un filtre ISR dont l'analyse est opérée en amont de l'analyse financière.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Actif net total	**48 628 278,89**	51 392 426,97	48 260 059,68	51 395 946,04	32 512 023,18

	31.12.2024	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
PART C					
FR0010535625					
Actif net	**48 628 278,89**	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	**285 076,3134**	299 242,1595	318 333,6229	274 901,1764	204 960,0611
Valeur liquidative unitaire	**170,57**	171,74	151,6	186,96	158,62
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**5,16**	0,99	-7,06	1,24	-0,40

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

• Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs mobilières qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. L'évaluation est faite en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :
- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :
- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais liés aux travaux menés par le Commissaire aux comptes, des frais valorsiateur, des frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label, ainsi que des frais d'agent fiscal par le fonds
· Ajout de la possibilité de souscrire des parts au nominatif pur via le centralisateur IZNES
· Non renouvèlement du label ISR
· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part C : capitalisaton, Part D : distribution et Part P : partagé.
Capitalisation des plus-values nettes réalisées.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**51 392 426,97**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	2 148 615,50	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-4 640 131,61	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	331 652,78	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 188 115,46	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 792 400,21	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**48 628 278,89**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0010535625	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 099,8073	2 148 615,50
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-26 265,6534	-4 640 131,61
Solde net des souscriptions/rachats	**-14 165,8461**	**-2 491 516,11**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative *EUR*
FR0010535625	PART C	Capitalisable	EUR	48 628 278,89	285 076,3134	170,57

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Pays-Bas+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Italie+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	47 804,01	31 644,61	5 645,80	4 272,05	2 690,99	2 257,19
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**47 804,01**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**459,55**	459,55	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**42,33**	-	-	-	42,33
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**459,55**	**-**	**-**	**42,33**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	459,55	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	42,33	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**42,33**	**-**	**459,55**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	SEK+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,32	0,12	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**1,32**	**0,12**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	459,55
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**459,55**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux (1) dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et tires donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part C	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	465,75
Autres créditeurs divers	398,61
Total des créances	**864,36**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-72 474,13
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-757,39
Total des dettes	**-73 231,52**
Total des créances et dettes	**-72 367,16**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,90 % maximum Part P : 1,90 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART C

FR0010535625	31.12.2024
Frais fixes	833 492,35
Frais fixes en % actuel	1,61
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	2 081,73

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**322 487,41**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**322 487,41**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**322 487,41**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0010535625	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	322 487,41	-
Total	**322 487,41**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 148 899,28**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 148 899,28**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 148 899,28**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0010535625	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 148 899,28	-
Total	**1 148 899,28**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**47 804 013,00**	**98,30**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**45 202 118,00**	**92,95**
Activités minières générales			708 412,20	1,46
IMERYS SA	EUR	25 121	708 412,20	1,46
Aérospatiale			3 202 394,10	6,58
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	5 160	798 664,80	1,64
SAFRAN	EUR	11 333	2 403 729,30	4,94
Brasseurs			995 806,50	2,05
HEINEKEN NV	EUR	14 495	995 806,50	2,05
Chimie de base			675 703,85	1,39
ARKEMA	EUR	9 187	675 703,85	1,39
Chimie de spécialité			4 575 324,55	9,41
AIR LIQUIDE	EUR	16 520	2 592 318,40	5,33
ROBERTET S.A.	EUR	824	698 752,00	1,44
SYMRISE	EUR	12 511	1 284 254,15	2,64
Composants électriques			3 786 362,76	7,79
PRYSMIAN SPA	EUR	15 876	978 914,16	2,01
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	11 654	2 807 448,60	5,78
Composants et équipements électriques			1 819 768,04	3,74
LEGRAND	EUR	19 351	1 819 768,04	3,74
Conteneurs et emballages			657 022,40	1,35
ZIGNAGO VETRO SPA	EUR	69 896	657 022,40	1,35
Distillateurs et viticulteurs			829 490,00	1,71
PERNOD RICARD	EUR	7 610	829 490,00	1,71
Distributeurs Habillement			942 117,56	1,94
INDITEX	EUR	18 979	942 117,56	1,94
Édition			848 997,20	1,75
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	5 293	848 997,20	1,75
Électricité conventionnelle			1 232 151,90	2,53
IBERDROLA SA	EUR	92 643	1 232 151,90	2,53
Équipements de technologie de production			1 715 074,90	3,53
ASML HOLDING N.V.	EUR	2 527	1 715 074,90	3,53
Équipements médicaux			1 178 865,00	2,42
BIOMERIEUX SA	EUR	11 390	1 178 865,00	2,42
Expert en finance			1 287 253,80	2,65
EURONEXT	EUR	11 886	1 287 253,80	2,65

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fournitures médicales			621 250,00	1,28
AMPLIFON	EUR	25 000	621 250,00	1,28
Habillement et accessoires			2 472 015,50	5,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	321	745 362,00	1,53
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 717	1 726 653,50	3,55
Logiciels			2 040 215,80	4,20
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	27 037	905 739,50	1,86
SAP SE	EUR	4 801	1 134 476,30	2,34
Matériaux et accessoires de construction			1 500 349,90	3,08
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	17 507	1 500 349,90	3,08
Outillage: construction et manutention			511 222,42	1,05
METSO CORPORATION	EUR	56 929	511 222,42	1,05
Pharmacie			2 982 056,88	6,13
SANOFI	EUR	31 812	2 982 056,88	6,13
Produits alimentaires			1 846 998,56	3,80
DANONE SA	EUR	28 363	1 846 998,56	3,80
Produits de beauté			1 796 421,75	3,69
LOREAL SA	EUR	5 255	1 796 421,75	3,69
Semi conducteurs			1 044 301,20	2,15
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	33 258	1 044 301,20	2,15
Services d'appui professionnels			1 536 565,14	3,16
BUREAU VERITAS	EUR	52 371	1 536 565,14	3,16
Services informatiques			1 228 025,80	2,52
CAPGEMINI SE	EUR	4 532	716 735,80	1,47
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	2 990	511 290,00	1,05
Services multiples aux collectivités			809 021,53	1,66
E.ON SE	EUR	71 945	809 021,53	1,66
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			1 060 049,80	2,18
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	8 243	1 060 049,80	2,18
Télécommunications filaires			1 298 878,96	2,67
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	16 936	516 717,36	1,06
ELISA OYJ	EUR	18 712	782 161,60	1,61
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**2 601 895,00**	**5,35**
Expert en finance			1 433 100,00	2,95
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	5 000	385 000,00	0,79
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	EUR	10 000	1 048 100,00	2,16
Industries diversifiées			1 168 795,00	2,40
FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	EUR	48 780	499 995,00	1,03
SIDI	EUR	4 400	668 800,00	1,37

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances			**459 554,33**	**0,95**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**459 554,33**	**0,95**
Biotechnologie			459 554,33	0,95
ADIE 1% 20/12/2025	EUR	441 739,52	459 554,33	0,95
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**394 750,00**	**0,81**
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**394 750,00**	**0,81**
INSERTION - EMPLOIS	EUR	1 000	394 750,00	0,81
Total			**48 658 317,33**	**100,06**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Options					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Swaps					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Autres instruments					
Sous total		**-**	**-**	**-**	
Total		**-**	**-**	**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**48 658 317,33**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**43 193,08**
Autres passifs (-)	**-73 231,52**
Total = actif net	**48 628 278,89**

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

BILAN actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**51 231 846,90**	**46 782 101,21**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 925 534,58	39 684 542,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 595 595,00	2 594 195,00
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	455 100,63	450 695,33
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 255 616,69	4 052 668,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**6 656,31**	**9 853,09**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 656,31	9 853,09
Comptes financiers	**219 601,84**	**1 532 885,48**
Liquidités	219 601,84	1 532 885,48
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**51 458 105,05**	**48 324 839,78**

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	51 094 972,24	50 510 257,09
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	133 094,36	-2 303 479,32
• Résultat de l'exercice	164 360,37	53 281,91
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**51 392 426,97**	**48 260 059,68**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**65 678,08**	**64 780,10**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	65 678,08	64 780,10
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**51 458 105,05**	**48 324 839,78**

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 133,97	3 572,11
• Produits sur actions et valeurs assimilées	951 841,34	821 308,90
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**967 975,31**	**824 881,01**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-4 782,58
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-**	**-4 782,58**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**967 975,31**	**820 098,43**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-801 399,03	-767 634,25
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**166 576,28**	**52 464,18**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 215,91	817,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**164 360,37**	**53 281,91**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

• Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.

• Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

• Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs mobilières qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. L'évaluation est faite en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

annexes

- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1.90 % maximum Part P : 1.90 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

annexes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
· Publication des l'annexe précontractuelle SFDR
· Suppression de la part D

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part C : capitalisaton, Part D : distribution et Part P : partagé.
Capitalisation des plus-values nettes réalisées.

2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**48 260 059,68**	**51 395 946,04**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 353 874,94	11 638 616,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 465 211,34	-4 500 688,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 290 757,04	438 011,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 104 345,79	-2 615 573,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-34 824,89	-35 333,84
Différences de change	9 888,82	-29 325,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 915 652,23	-8 084 057,53
- Différence d'estimation exercice N	*10 370 562,80*	*4 454 910,57*
- Différence d'estimation exercice N-1	*4 454 910,57*	*12 538 968,10*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	166 576,28	52 464,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**51 392 426,97**	**48 260 059,68**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	455 100,63	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	455 100,63	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	219 601,84
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	455 100,63	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	219 601,84	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	24 033,26	5 599,84	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**6 656,31**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	6 115,74
Rétrocession de frais de gestion	540,57
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**65 678,08**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	64 811,98
Rachat à payer	866,10
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0010535625	14 318,0796	2 353 874,94	33 409,543	5 465 211,34
PART D / FR0010547836	-	-	-	-
PART P / FR0010547844	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010535625		-		-
PART D / FR0010547836		-		-
PART P / FR0010547844		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010535625		-		-
PART D / FR0010547836		-		-
PART P / FR0010547844		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010535625		-		-
PART D / FR0010547836		-		-
PART P / FR0010547844		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0010535625	**1,60**
PART D / FR0010547836	**-**
PART P / FR0010547844	**-**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0010535625	**-**
PART D / FR0010547836	**-**
PART P / FR0010547844	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**2 245,44**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	164 360,37	53 281,91
Total	**164 360,37**	**53 281,91**

PART C / FR0010535625	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	164 360,37	53 281,91
Total	**164 360,37**	**53 281,91**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART D / FR0010547836	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART P / FR0010547844	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	133 094,36	-2 303 479,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**133 094,36**	**-2 303 479,32**

PART C / FR0010535625	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	133 094,36	-2 303 479,32
Total	**133 094,36**	**-2 303 479,32**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0010547836	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

PART P / FR0010547844	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 décembre 2007.

Devise

EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**51 392 426,97**	48 260 059,68	51 395 946,04	32 512 023,18	24 323 019,80

PART C / FR0010535625 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**299 242,1595**	318 333,6229	274 901,1764	204 960,0611	155 925,6248
Valeur liquidative	**171,74**	151,6	186,96	158,62	155,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,99**	-7,06	1,24	-0,40	-5,01

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0010547836 — Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**0**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**0.00**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART P / FR0010547844 Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**0**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**0.00**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [(1)]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	15 019,00	2 645 146,28	EUR	5,15
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	6 437,00	866 420,20	EUR	1,69
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	20 592,00	1 336 008,96	EUR	2,60
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	9 187,00	946 261,00	EUR	1,84
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	4 845,00	3 302 836,50	EUR	6,43
QS0002115697	AUTONOMIE ET SOLIDARITE	PROPRE	5 000,00	385 000,00	EUR	0,75
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	7 798,00	784 478,80	EUR	1,53
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	45 042,00	1 030 110,54	EUR	2,00
FR0000125338	CAPGEMINI SE	PROPRE	5 268,00	994 335,00	EUR	1,93
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	5 971,00	590 173,64	EUR	1,15
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	42 498,00	1 515 478,68	EUR	2,95
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	38 528,00	1 250 618,88	EUR	2,43
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	17 507,00	1 167 016,62	EUR	2,27
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	32 496,00	1 906 865,28	EUR	3,71
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	28 434,00	1 257 777,99	EUR	2,45
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	26 510,00	1 435 251,40	EUR	2,79
XFCS00X3CV85	FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	PROPRE	48 780,00	499 995,00	EUR	0,97
FR0010099978	FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	PROPRE	10 000,00	1 041 800,00	EUR	2,03
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	7 505,00	899 849,50	EUR	1,75
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	11 774,00	1 082 501,56	EUR	2,11
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	20 900,00	824 087,00	EUR	1,60
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	21 586,00	815 950,80	EUR	1,59
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	11 158,00	1 049 967,80	EUR	2,04
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	4 610,00	2 077 496,50	EUR	4,04
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	2 717,00	1 993 191,20	EUR	3,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	28 703,00	924 523,63	EUR	1,80
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	5 900,00	942 525,00	EUR	1,83
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	35 337,00	1 454 824,29	EUR	2,83
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	9 201,00	1 467 191,46	EUR	2,85
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	31 812,00	2 855 445,12	EUR	5,56
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	3 788,00	528 350,24	EUR	1,03
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	9 808,00	1 782 898,24	EUR	3,47
XFCS00X0LI19	SIDI	PROPRE	4 400,00	668 800,00	EUR	1,30
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	89 497,00	1 892 861,55	EUR	3,68
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	17 511,00	1 744 796,04	EUR	3,40
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	11 281,00	494 728,26	EUR	0,96
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	110 464,00	1 068 849,66	EUR	2,08
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	69 896,00	996 716,96	EUR	1,94
Total Action				***48 521 129,58***		***94,41***
O.P.C.V.M.						
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	4,00	955 295,27	EUR	1,86
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	37,00	871 041,42	EUR	1,69
FR0000970873	INSERTION - EMPLOIS	PROPRE	1 000,00	429 280,00	EUR	0,84
Total O.P.C.V.M.				***2 255 616,69***		***4,39***
Total Valeurs mobilieres				***50 776 746,27***		***98,80***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-866,10	-866,10	EUR	-0,00
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	189 968,74	189 968,74	EUR	0,37
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	62 135,84	5 599,84	SEK	0,01
	BANQUE USD CAI	PROPRE	26 556,75	24 033,26	USD	0,05
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	6 115,74	6 115,74	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***224 851,48***		***0,44***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-64 811,98	-64 811,98	EUR	-0,13
	PRRETROFDG	PROPRE	175,88	175,88	EUR	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	364,69	364,69	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-64 271,41***		***-0,13***
Total Liquidites				***160 580,07***		***0,31***
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
XFCS00X2WZL0	ADIE 1% 20/12/2025	PROPRE	441 739,52	455 100,63	EUR	0,89
Total Interets postcomptes.				***455 100,63***		***0,89***
Total Creances negociables				***455 100,63***		***0,89***
Total COVEA ACTIONS SOLIDAIRES				**51 392 426,97**		**100,00**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS SOLIDAIRES

Identifiant d'entité juridique: 969500X8Y41J9M963I96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

3. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :

   1. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
   2. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
   3. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieure à 3/5

4. La part des entreprises solidaires a été supérieur à 5% dans le portefeuille.

Au 29/12/23, ce fonds a investi 7,4% de son actif dans des organismes à forte utilité sociale au sens des dispositions du code du travail (article L332-17-1 du code du travail) et/ou environnementale conformément à ses engagements.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,66
Note moyenne ESG de l'univers	0,52
Part d'investissements "solidaires" du portefeuille (conformément au prospectus)	6,30%

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
SANOFI	Soins de santé	6,13 %	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	5,77 %	FRANCE
AIR LIQUIDE	Matériaux	5,33 %	FRANCE
SAFRAN	Industrie	4,94 %	FRANCE
DANONE	Biens de consommation de Base	3,80 %	FRANCE
LEGRAND	Industrie	3,74 %	FRANCE
L OREAL	Biens de consommation de Base	3,69 %	FRANCE
LVMH	Consommation Discrétionnaire	3,55 %	FRANCE
ASML HOLDING	Technologies de l'information	3,52 %	PAYS-BAS

BUREAU VERITAS	Industrie	3,16 %	FRANCE
SAINT-GOBAIN	Industrie	3,08 %	FRANCE
EURONEXT NV	Produits financiers	2,65 %	PAYS-BAS
SYMRISE	Matériaux	2,64 %	ALLEMAGNE
IBERDROLA	Services aux Collectivités	2,53 %	ESPAGNE
BIOMERIEUX	Soins de santé	2,42 %	FRANCE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

A compter du 01/01/2025, le produit financier présentera une proportion minimale de 20% d'investissement durable.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

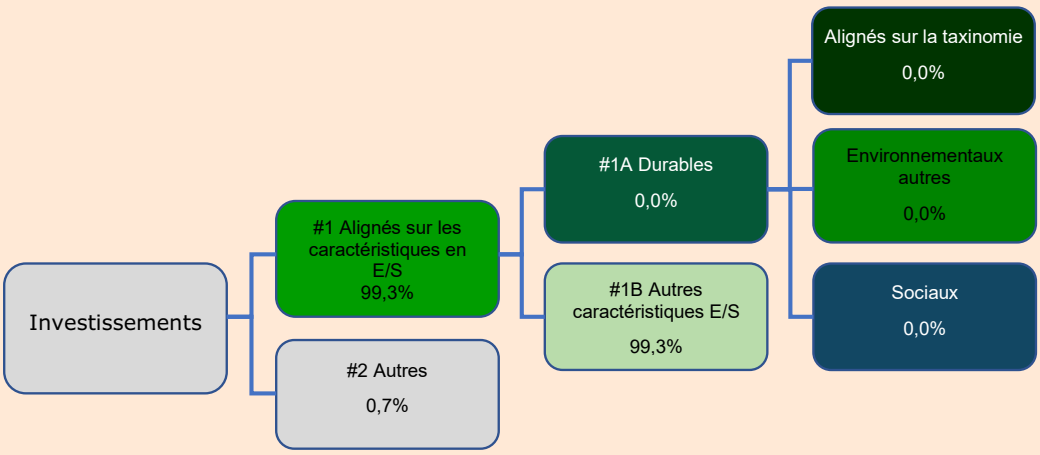

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

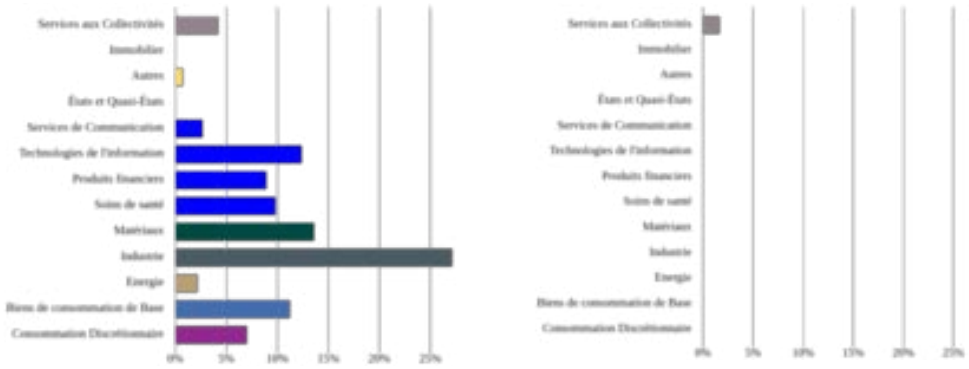

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	1,94 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	8,94 %	0,00 %
Services de Télécommunication	2,67 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	4,91 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	4,20 %	1,66 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,67 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	6,13 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	3,69 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	7,55 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	13,61 %	0,00 %
Logiciels et Services	6,72 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	3,70 %	0,00 %
Energie	2,18 %	0,00 %
Biens d'équipement	22,25 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	5,08 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	0,75 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

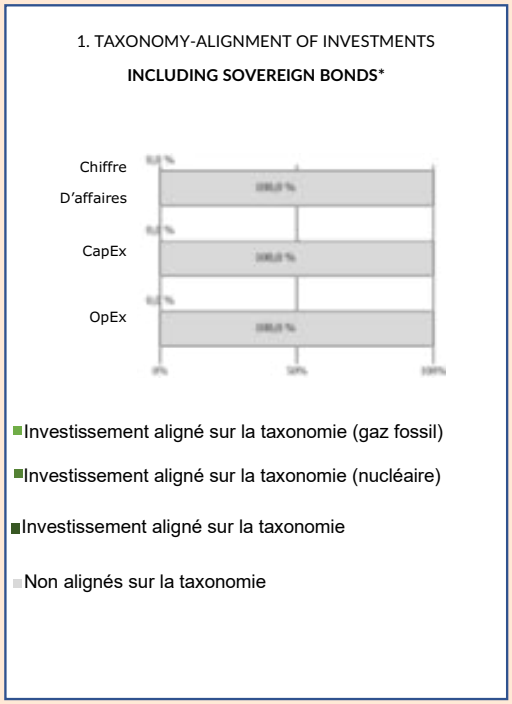

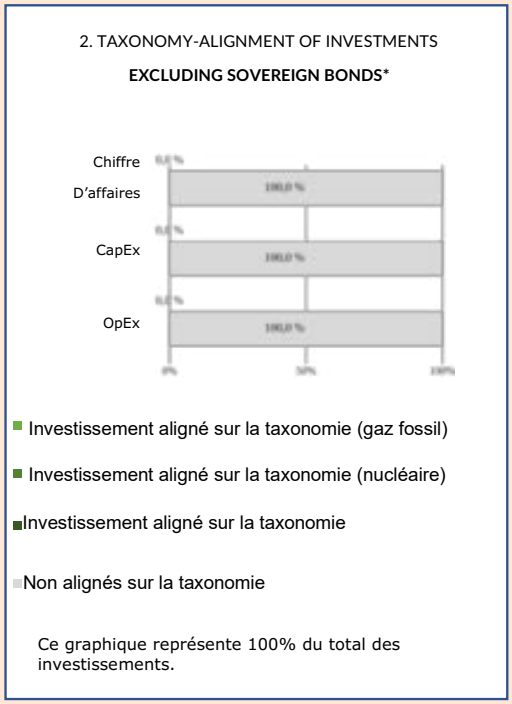

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. La politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie) a été appliquée à l'ensemble des portefeuilles.

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité. Les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles.

Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

4. L'équipe de Gestion identifie les émetteurs éligibles - organismes à forte utilité sociale au sens des dispositions du code du travail (ex. associations, ESUS...) et/ou environnementale -. Les titres solidaires dans le portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière spécifique. Enfin, l'équipe de Gestion s'assure qu'entre 5% et 10% de l'actif de l'OPC est investi dans ce type d'organismes.

5. Un engagement de surperformance de l'univers de départ est en place. Il repose sur 2 indicateurs, un pour le Pilier E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et l'autre pour le Pilier G (Diversité de genre au sein du conseil d'administration)

Le calcul et le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises sont effectués *a posteriori* par l'équipe Reporting chaque trimestre.